



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège de PUISAYE

2 Allée des platanes
89170 SAINT-FARGEAU

Téléphone
03 86 74 07 74
Courriel
ce.0890022r@ac-dijon.fr

Collège Labellisé
« Génération 2024 »



PARIS



Dossier suivi par
M. Pellois
Professeur de Lettres

Site Colette
3 rue du Moulin à Vent
89520 Saint Sauveur en Puisaye
Téléphone
03.86.45.51.82
Télécopie
03.86.45.62.93
Courriel
ce.0890022r@ac-dijon.fr

Saint Fargeau, le mardi 2 avril 2019

Les équipes du Collège de Puisaye

Aux

Représentants légaux des élèves des écoles du
secteur du collège de Puisaye

Objet : Ouverture d'une option théâtre à la rentrée 2019 au
collège de Puisaye

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle et dans la volonté d'offrir aux élèves de Puisaye des possibilités de découverte et de diversification de leur parcours, le collège de Puisaye ouvre à la rentrée 2019 pour les élèves de Sixième une option Théâtre sur le site Colette à St Sauveur.

Cet enseignement facultatif de deux heures hebdomadaires s'articule autour de trois grands objectifs :

- acquérir des connaissances liées au théâtre (son histoire, son fonctionnement)
- acquérir de l'aisance face à un public à travers le travail du corps et de la voix
- développer ses capacités de communication et d'écoute au sein d'un groupe.

Les élèves fréquenteront régulièrement des œuvres et des artistes, par le biais de professionnels invités ou de sorties au théâtre. Le travail des élèves fera l'objet d'une représentation publique en fin d'année.

Aucune expérience préalable dans le domaine de la pratique théâtrale n'est exigée ; seule compte l'envie d'apprendre et de jouer !

Si votre enfant est intéressé par cette option, il vous suffira de cocher la case prévue à cet effet sur le dossier d'inscription qui vous sera remis fin juin. Veuillez noter que **l'inscription à cette option vaut engagement sur deux ans (6^{ème}-5^{ème})** ; à l'issue de ces deux ans, le choix sera proposé à votre enfant de continuer ou non l'option en 4^{ème} et 3^{ème}. En 3^{ème}, le travail de l'option entrera dans la demi-heure d'éloquence prévue par notre ministère et pourra être le support de l'épreuve orale du Brevet. Cette option pourra être poursuivie dans le cadre de l'enseignement optionnel Arts au lycée.

L'option théâtre permet notamment d'évaluer des compétences du socle commun de connaissances et de compétences

- domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer,
- domaine 2 : Les méthodes et les outils pour apprendre ;
- domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine.

Les pratiques des élèves de 6^{ème} au cours de l'option seront prises en compte, parmi d'autres indicateurs, dans la validation du socle sur la fin du cycle 3.

Sincères salutations.

Les équipes du Collège de Puisaye